



PARTENARIAT AFRIQUE CANADA



**ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE,
PARTICIPONS AU MÉCANISME AFRICAIN
D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**

2010

**ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE,
PARTICIPONS AU MECANISME AFRICAIN
D'EVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**

**Organisations de la Société civile, participons au Mécanisme africain d’Evaluation
par les Pairs (MAEP)**

Rédaction du document :

. Marie Constance HOUEDANOU

. Richard ERPICUM

Maquette et mise en page : Aurélie BELLE

Illustration : Abraham NIAMIEN

ISBN : 1-897320-15-9

© Partenariat Afrique Canada, janvier 2010

Schéma de couverture : Une adaptation du schéma du PNUD

Traduction : Inades-Formation

Partenariat Afrique Canada tient à remercier le Centre de Recherches
pour le Développement International de son appui financier à cette initiative.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	07
Pourquoi ce guide ?	07
Comment utiliser ce guide ?	09
SIGLES	11
OU EN EST LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE ? ...	12
Concernant la gouvernance politique	13
Concernant la gouvernance économique	16
Concernant la gouvernance des entreprises	18
Concernant l'environnement juridique	19
Concernant les conditions de vie de la population	21
DECOUVRONS LE MAEP	25
Comment le MAEP est-il organisé ?	26
<i>Au niveau continental</i>	26
<i>Au niveau national</i>	27
Quels domaines de la gouvernance le MAEP évalue-t-il ?	30
<i>La gouvernance politique et démocratique</i>	30
<i>La gouvernance économique</i>	30
<i>La gouvernance des entreprises</i>	30
<i>Les politiques de développement socio-économique</i>	31
Comment le MAEP réalise-t-il ces évaluations ?	31
<i>L'évaluation est préparée</i>	31
<i>La CNG réalise l'auto-évaluation nationale</i>	32
<i>Une mission d'évaluation africaine confirme le travail fait</i>	33
<i>Le rapport d'évaluation final est rédigé</i>	33
<i>Le rapport est soumis aux " pairs "</i>	34
<i>Présentation et publication officielle du rapport</i>	35

DES QUESTIONS QU'ON PEUT SE POSER À PROPOS DU MAEP	36
Le MAEP est-il une chambre d'accusation ?	36
Le MAEP est-il un club de Chefs d'Etat qui s'auto-évaluent ?	36
Le MAEP est-il un programme de plus ?	36
Le MAEP est-il lancé pour plaire aux bailleurs de fonds ?	37
LA SOCIETE CIVILE ET LE MAEP	38
L'idée des promoteurs du MAEP	38
Objections souvent entendues	39
Comment la société civile peut relever le défi de sa participation au MAEP ?	42
<i>S'organiser pour participer activement aux étapes clés du processus</i>	<i>42</i>
<i>S'organiser et partager le travail</i>	<i>44</i>
CONCLUSION	49

INTRODUCTION

Pourquoi ce guide ?

Ce guide est publié pour permettre aux organisations de la société civile (OSC) de s'informer sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) et pour les encourager fortement à s'impliquer dans son fonctionnement !

Le MAEP est, en effet, une démarche qui permet aux Etats africains et à toutes les institutions et organisations publiques et privées de ces pays, d'examiner leur performance politique, économique et sociale, et ensuite, de décider de comment y apporter des améliorations. La société civile est une des pierres angulaires du MAEP !

On parle d'évaluation par les pairs, parce que les pays ne travaillent pas de façon isolée. Dans chaque pays participant, toutes les parties prenantes de la société s'impliquent dans cette auto-évaluation. Le processus est appuyé par des personnes venant d'autres pays africains qui partagent les expériences vécues ailleurs en Afrique. A la fin du processus, le rapport d'évaluation d'un pays est présenté à d'autres chefs d'Etat, pour recevoir leurs appréciations et leurs conseils.

Les évaluations réalisées dans le cadre du MAEP et le partage d'expériences, doivent aider les Etats africains à adopter des politiques, des normes et des pratiques de bonne gouvernance. Elles doivent aider à promouvoir la démocratie et la stabilité politique, une croissance économique forte, un développement durable et une intégration économique accélérée sur le continent africain.

L'efficacité du MAEP repose sur la compétence technique des intervenants qui évaluent la gouvernance des pays membres. L'implication de tous les " acteurs nationaux ", la société civile notamment, est un élément indispensable pour le bon fonctionnement et l'efficacité de ce mécanisme. A ce titre, le MAEP est un très bon instrument et un modèle de démocratie participative.

L'origine du MAEP remonte à la création de l'Union Africaine et au lancement du NEPAD (le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique).

En juillet 2002 à Durban en Afrique du Sud, l'Union africaine a adopté la Déclaration sur la Gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises. Dans cette Déclaration on peut lire :

" L'Afrique est confrontée à d'énormes défis, dont les plus urgents sont l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement socioéconomique, en particulier grâce à la démocratie et à la bonne gouvernance."

La Déclaration s'achève avec l'engagement suivant :

" Nous sommes convenus, individuellement, de mettre sur pied un Mécanisme africain d'évaluation entre pairs (MAEP), sur la base d'une adhésion volontaire. Le Mécanisme a pour but de promouvoir l'adhésion aux engagements pris dans la présente Déclaration et leur respect. Il définit les institutions et processus qui guideront les évaluations futures entre pairs, sur la base des codes et des normes de gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises, convenus d'un commun accord."

La vision de ces Chefs d'État s'est révélée juste car, de mars 2003 à juillet 2009, trente pays africains ont adhéré au MAEP ; ces pays totalisent près des 75 % de la population du continent. Douze pays ont déjà soumis tous les aspects de leur gouvernance à l'examen minutieux de leurs propres citoyens et des experts africains désignés par le MAEP. Ces auto-évaluations ont abouti à la conception de plans d'action, visant à résoudre les problèmes importants de gouvernance identifiés.

Ces premières expériences ont été très positives parce que la société civile s'est réellement impliquée à toutes les étapes de la mise en œuvre du processus du MAEP. Toutefois, ces expériences ont également permis de constater que cette implication n'est pas toujours facile.

La société civile doit faire face au manque de volonté politique des États, à sa propre connaissance limitée du contenu et des attentes du MAEP et à la faiblesse de ses capacités pour s'engager pleinement



dans le processus.

Ce guide propose quelques réponses à ces difficultés : il présente, le plus simplement possible, le MAEP et son fonctionnement ; il informe les organisations de la société civile (OSC) sur leur rôle dans la mise en œuvre de ce processus d'auto-surveillance de la gouvernance. Il propose également quelques pistes pour aider les OSC à bien jouer ce rôle dans la mise en œuvre du processus.

Comment utiliser ce guide ?

Premièrement, prenez le temps de le lire attentivement. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous trouverez une liste de ressources sur le MAEP, à la fin du guide ; il y a des sites internet, des études, des livres et même des " coffres à outils " pour vous aider à mieux vous informer et vous impliquer.

Pour bien vous impliquer dans le MAEP, il est important de vous associer à d'autres, dans votre pays ; il est important de réfléchir en groupe ; c'est même indispensable, pour toute composante de la société civile qui veut participer aux actions du MAEP. Dans ce cas, partagez vos questions et vos idées ; discutez ensemble pour trouver des réponses et d'autres idées, Si votre pays n'est pas encore membre du MAEP, vous aurez une étape supplémentaire à franchir, celle de convaincre le gouvernement d'y adhérer.

Cherchez des informations pour compléter celles qui sont contenues dans ce guide et surtout, prenez contact avec les sociétés civiles de pays qui ont déjà fait l'expérience du MAEP. Le succès de ce Mécanisme dépend de vous, le développement de la bonne gouvernance en Afrique également !

Partenariat Afrique Canada (PAC) publie ce guide, en collaboration avec INADES-Formation. PAC publie également un bulletin - Le Moniteur du MAEP - où vous trouverez des nouvelles et des opinions sur le MAEP. Pour recevoir ce bulletin électroniquement, ou pour toute autre question, prenez contact avec PAC à l'adresse suivante : info@pacweb.org.

Bonne lecture !

SIGLES

APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CNG	Commission (ou conseil) nationale de gouvernance
ITR	Institutions techniques de recherche
MAEP	Mécanisme africain d'Evaluation par les pairs
MEN	Mission d'évaluation nationale
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
OSC	Organisation de la Société Civile
PAN	Programme d'action national
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
REN	Rapport d'évaluation nationale
RNA	Rapport national d'auto-évaluation
UA	Union Africaine

OÙ EN EST LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE ?

Le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs est une nouvelle initiative, pour évaluer la gouvernance politique et économique des entreprises et l'environnement socio économique dans les pays africains. Les évaluations du MAEP doivent aboutir à des plans d'action pour résoudre les problèmes de gouvernance identifiés. Le MAEP offre ainsi aux populations des pays participants, l'opportunité de s'exprimer sur l'état de la gouvernance dans leur propre pays. Il leur permet également de proposer des solutions pour améliorer cette gouvernance et de participer à la mise en œuvre de ces solutions.

Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les problèmes de gouvernance portent souvent sur les aspects suivants, de la vie d'un pays et de ses citoyens : la liberté de communication, de la presse et des média ; le pouvoir et la capacité de la société civile à se faire entendre ; la décentralisation de la gestion des affaires publiques, l'autonomie du pouvoir judiciaire ; le respect des droits de la personne humaine ; l'autonomie du système électoral et du parlement ; l'efficacité du leadership social, de l'administration publique et de la gestion socio économique ; les dispositifs en place pour favoriser la paix et la stabilité.

Mais quels sont les problèmes de gouvernance en Afrique? Y a-t-il des espoirs d'amélioration ?

Pour avoir des réponses à ces questions, écoutons ce que disent nos amis, nos voisins ou la radio. Lisons également les journaux. Nous ne faisons pas ici une étude " académique " de la gouvernance en Afrique, nous rapportons simplement ce que nous entendons autour de nous. Certaines situations sont inquiétantes mais il y a aussi des progrès et des raisons d'espérer.

Concernant la Gouvernance politique

En Afrique, nous entendons trop souvent dire : il y a eu encore un coup d'état militaire ou civil ; le président élu doit se cacher ; le président élu a quitté le pays ; le président a été tué.



Pourquoi tous ces coups d'état ? Pourquoi les violences qui accompagnent ces coups d'état ? C'est parce que souvent, les mécanismes normaux d'alternance au pouvoir sont bloqués. Des "hommes forts" changent les constitutions nationales ; ils font des référendums "bidons" et des déclarations publiques toutes aussi fausses pour dire que le "peuple" leur demande de garder le pouvoir. Ils n'hésitent pas à faire tirer sur les manifestants qui réclament leur départ. Ils veulent laisser ce pouvoir en héritage à leurs enfants ou à leurs proches. Dans ces conditions, une partie de la population peut considérer la violence comme le seul moyen pour faire changer les choses. Trop souvent nous entendons également dire : ces élections ont été truquées ; les listes électorales ont été trafiquées ; les urnes ont été "bourrées" avant que les électeurs ne commencent à voter ; des électeurs ont "surgi" du milieu du désert !



Des morts ont voté ! Alors nous ne croyons plus aux élections. Souvent encore nous entendons les gens dire : " Nous avons élu des députés parce qu'ils nous ont promis des changements. Rien ne change ! Au contraire la situation est pire ; nous devenons plus pauvres chaque jour, nos enfants ne peuvent plus aller à l'école.

Ceux-là mêmes qui critiquaient la corruption deviennent riches en quelques mois ; ils construisent des maisons, ils achètent des voitures de luxe ; ils ont plusieurs comptes dans les banques étrangères et des châteaux dans les pays européens.

Nous voyons aussi des chefs d'Etat créer des postes ministériels " taillés sur mesure ", pour " caser " leurs amis, leurs parents ou pour remercier leurs partisans. Cela donne des gouvernements avec des ministères qui ont parfois presque les mêmes attributions ou des compétences qui se " chevauchent ". Cette situation crée des blocages ou des dysfonctionnement au niveau de l'Etat.

Nous apprenons trop souvent que des journalistes ou des opposants ont été torturés et jetés en prison, à cause de leurs

opinions ; que la radio libre que nous aimions écouter, a été fermée par les autorités. Que des travailleurs qui manifestaient pour réclamer leurs salaires ont été poursuivis, " matraqués " ou " gazés " par la police sur l'ordre des pouvoirs publics. La liberté d'expression est ainsi bafouée dans plusieurs pays.

Et pourtant

Dans plusieurs pays, au Ghana, au Bénin, au Sénégal, au Botswana ou en Afrique du Sud par exemple, les élections se font correctement. Les présidents respectent les règles du jeu démocratique ; ils ne modifient pas la constitution ; les candidats vaincus laissent le pouvoir et ils félicitent même le vainqueur. Il n'y a plus de coup d'état dans ces pays. Nous avons admiré le président Diouf du Sénégal quand il a perdu les élections. Nous admirons également le président Festus Mogae du Botswana. Il a quitté librement le pouvoir en mars 2008 ; il avait 69 ans.

Dans plusieurs pays, les observateurs nationaux et internationaux constatent que les listes électorales sont bien faites, que le dépouillement des bulletins se fait honnêtement. Des opérations électorales très complexes ont été réalisées en République démocratique du Congo ou au Burundi. Elles ont aidé ces pays à sortir un peu de la violence. Au Gabon, pour tenir compte des réclamations de l'opposition, la cour constitutionnelle a ordonné de recompter les bulletins de vote de l'élection présidentielle.

Dans plusieurs pays, la presse et l'opposition s'expriment librement. Si un journaliste fait une faute professionnelle, on le poursuit conformément à la loi, mais sans arrestation arbitraire.

Concernant la Gouvernance Economique

Nous constatons trop souvent que des personnes sont nommées à des postes de responsabilité économique, alors qu'elles se sont déjà montrées incapables de gérer.

Nous entendons trop souvent dire que pour obtenir un marché, il faut corrompre des fonctionnaires ; il faut offrir des cadeaux ou des " enveloppes " à des responsables politiques.



Nous apprenons trop souvent que des contrats miniers ont été signés sans une étude sérieuse des ressources disponibles et des capacités des sociétés qui veulent exploiter ces gisements.

Nous voyons trop souvent des chantiers mal réalisés ; des infrastructures importantes qui ne sont pas entretenues ; des routes encore neuves qui se dégradent trop vite. Il n'y a pas de contrôle sérieux.

Plus tard, il faudra dépenser plus d'argent pour réparer toutes ces réalisations.

Nous constatons que les agents de l'Etat sont mal rémunérés ; les salaires sont payés avec un grand retard. Alors la population - les petits - doit payer pour des services auxquels elle devait avoir droit gratuitement. Ceux qui devaient servir cette population deviennent ses bourreaux.

Et Pourtant

Dans certains pays, la justice demande des comptes à des dirigeants qui ont dilapidé les ressources des institutions qu'ils dirigent. Au Mali par exemple, des structures de contrôle ont été créées par l'État, pour éviter les détournements des biens publics. Le " Vérificateur général " chargé de coordonner les activités de ces structures, collabore étroitement avec la justice.

En République démocratique du Congo ou en République Centrafricaine, la société civile participe activement aux actions de l'Initiative sur la Transparence des Industries extractives (ITIE), pour " assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives ; rendre cette information accessible à toutes les organisations de la société civile et au grand public ; favoriser le bon usage de cette richesse, afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique et contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté ".

Au Niger, les organisations membres du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) ont exigé la réalisation d'une étude sur les impacts environnementaux, avant l'installation d'une raffinerie de pétrole dans la région de Zinder. Elles ont également réclamé une évaluation efficace sur les conséquences immédiates que cette raffinerie pourrait avoir sur le mode de production agricole des communautés locales.

Certains Etats font de gros efforts pour doter leurs pays d'infrastructures valables ; ils construisent, réhabilitent ou

équipent des écoles et des hôpitaux. Dans les pays où la décentralisation est effective, les conseils régionaux sont chargés de veiller à l'entretien de ces équipements et à leur renouvellement.

Plusieurs Etats font des efforts pour payer régulièrement les fonctionnaires. Certains améliorent même les rémunérations de ces fonctionnaires pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Concernant la Gouvernance des Entreprises

Au niveau des entreprises et des institutions non étatiques, nous constatons souvent des pratiques de gestion " bizarres " : absence d'une comptabilité transparente ou de procédures objectives pour les recrutements et les nominations. Les responsables " confondent " le patrimoine de l'entreprise et leur propre patrimoine. Les mécanismes de contrôle n'existent pas, ou ils fonctionnent très mal.



Cette situation permet à des " responsables " de faire virer de l'argent public sur leurs comptes personnels, pour " protéger cet argent " comme disent certains.

La plupart des citoyens et des entreprises privées refusent de payer les taxes ou les impôts, parce qu'ils ne veulent pas enrichir les responsables et les employés des trésoreries publiques. en effet, faute d'un contrôle strict, ceux-ci utilisent souvent une partie des sommes collectées pour arrondir leurs fins de mois.

Beaucoup d'entreprises préfèrent donner des pots de vin pour obtenir des marchés. Ils s'assurent ainsi que la qualité de leur production ou de leurs services ne sera pas prise en compte.

Et Pourtant

Certaines entreprises privées ou privatisées, œuvrant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et dans le domaine de la prévoyance sociale, sont devenues performantes grâce à une gestion rigoureuse. L'activité est planifiée sur plusieurs années. La gestion du personnel est objective et récompense ceux qui sont performants. Le personnel reçoit régulièrement des formations qui les aident à rester performants ; le dialogue social est développé dans l'entreprise et avec les clients.

Au Cameroun, au Burkina ou au Bénin, les routes interurbaines ou inter-régionales bien entretenues, montrent aux populations comment les taxes routières perçues aux points de péage sont utilisées ; cela encourage les automobilistes à payer ces taxes.

Concernant l'Environnement juridique

Les chemins de la justice sont souvent difficiles à suivre pour les simples citoyens. Celui qui a de l'argent est " grand ", il est protégé. Les magistrats mal payés ne résistent pas à la corruption.

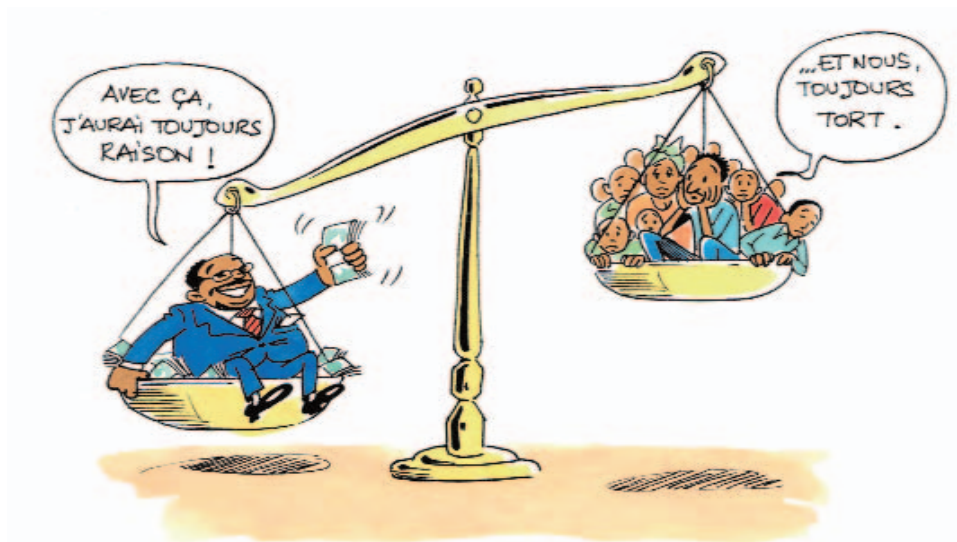
La justice est dépouillée de tout sens, car des citoyens se retrouvent en prison, tout simplement parce qu'ils se sont opposés à une personne influente ; souvent ils n'ont aucun recours contre ces injustices flagrantes.

Dans le milieu rural, certaines autorités prétendent juger, alors qu'elles n'ont pas mandat de le faire et qu'elles ignorent le droit.

En ville, à partir du milieu du mois, des policiers rançonnent les automobilistes en toute impunité, ceci malgré l'existence d'une police des polices, dans de nombreux pays africains. Certains justifient cette situation, en disant que les policiers sont mal rémunérés. Et les autres citoyens ? Est-ce qu'ils sont mieux payés ?

Et Pourtant

Dans plusieurs pays les cours de justice montrent une réelle indépendance par rapport au pouvoir politique. Des responsables corrompus sont poursuivis. Les droits des petits sont pris en compte.



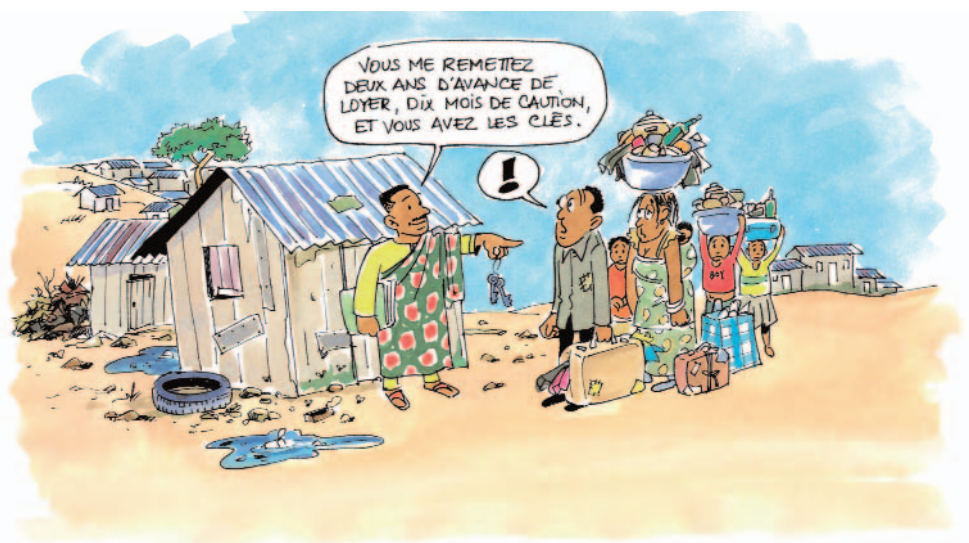
Concernant les conditions de vie de la population

Dans de nombreuses villes africaines, des familles pauvres s'installent dans l'indifférence générale dans des zones dangereuses ou insalubres. Elles perdent tout ce qu'elles possèdent lorsque ces zones sont inondées au moment de la saison des pluies. Elles sont victimes des maladies causées par la saleté ou par les émanations électriques des pylônes à haute tension, à côté desquels elles construisent leurs maisons en bois, en tôles et en carton.

Dans plusieurs pays africains, le pourcentage des enfants qui va à l'école reste très bas, en particulier pour les filles. Dans plusieurs pays, une grande partie de la population n'a pas accès à des soins médicaux valables.

Dans un grand nombre de quartiers aux noms évocateurs de la misère et du désespoir, des familles de dix à quinze personnes s'entassent dans des maisons d'une ou deux petites pièces, sans électricité et sans eau courante.

Comment, dans ces conditions, éviter les grossesses indésirées et la propagation des maladies de toutes sortes ?



En Afrique, les journaux et les radios racontent souvent le calvaire de petites filles obligées de travailler dès l'âge de 9, 10 ou 11 ans, comme servantes, " petites bonnes ". Ces enfants sont souvent exploitées, maltraitées et abusées sexuellement par leurs " patronnes et patrons ", des personnes qui sont parfois des enseignants, des éducateurs et même des magistrats.

Ces histoires sont vite étouffées, lorsque les personnes mises en cause donnent un peu d'argent aux parents trop pauvres des petites victimes.

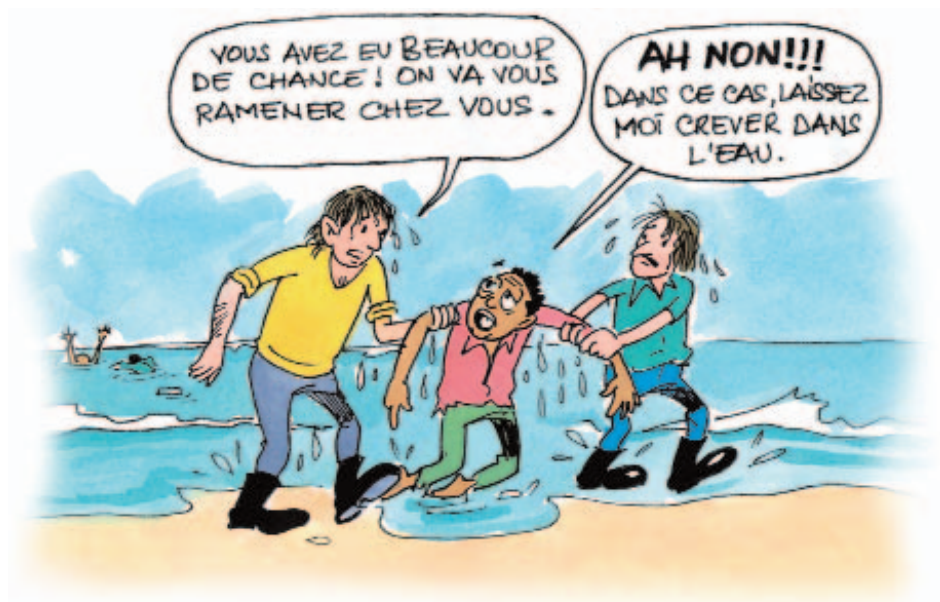
Au Sénégal, au Maroc, au Nigeria et dans la plupart des pays africains, à cause du manque de perspectives d'emplois, des conflits inter-ethniques ou socio-politiques, du manque de moyens de production de toutes sortes, des milliers de jeunes gens, de femmes et d'hommes adultes sont prêts à risquer leur vie et leurs maigres économies pour rejoindre l'Europe où pour eux se trouve l'espoir d'une vie meilleure.

Et Pourtant

Dans un grand nombre de pays, de grands efforts sont faits pour développer l'enseignement. L'Etat encourage par exemple la création de cantines scolaires pour inciter les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Certains soins de santé et les vaccinations sont gratuits pour les femmes enceintes et les enfants.

Des Associations de développement collaborent avec des médecins et des avocats, pour offrir des consultations médicales ou juridiques gratuites, ainsi que toutes sortes d'appuis pour aider des populations défavorisées à se soigner et/ou à défendre leurs droits.

Au Sénégal, des femmes, des mères se sont organisées, pour sensibiliser les " candidats à l'exil sur les embarcations précaires ", et les convaincre de ne plus risquer ainsi leur vie.



Ce rapide passage en revue montre qu'il y a beaucoup de problèmes de gouvernance en Afrique. Mais on constate également que les Etats et les organisations de la société civile font beaucoup d'efforts pour améliorer la situation. Il n'y a donc pas de fatalité et le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs peut vraiment être une opportunité. Il peut aider les Etats et les différents acteurs du développement de l'Afrique, à apprendre des expériences des uns et des autres ; il peut aider à développer les réformes et les actions nécessaires pour améliorer la bonne gouvernance sur le continent africain.

La gouvernance, c'est la manière d'exercer l'autorité ou le contrôle sur des personnes ou des situations. La bonne gouvernance, c'est la bonne utilisation de ce contrôle, de cette autorité en faveur du bien commun.

Dans un pays où règne la bonne gouvernance, les décisions sont prises de manière participative. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, et les plus faibles sont protégés.

Les responsables sont choisis par la population pour un mandat déterminé et ce mandat est respecté.

Les citoyens peuvent contrôler la bonne utilisation des ressources financières et matérielles locales et nationales ; les rapports de contrôle sont publiés. Le pouvoir judiciaire est indépendant et les responsables d'infractions sont poursuivis.

Tous les moyens sont mobilisés pour vaincre la pauvreté et assurer l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et la participation à la vie de la société à tous les citoyens.

La bonne gouvernance permet de créer des Etats capables et efficaces. Elle crée un environnement dans lequel les secteurs public et privé peuvent jouer efficacement leurs rôles respectifs. La bonne gouvernance produit une croissance et un développement durables, aux niveaux politique, économique, socioéconomique, et au niveau des entreprises.

DECOUVRONS LE MAEP

Le MAEP, c'est donc le Mécanisme africain d'Evaluation (de la gouvernance) par les " pairs ". Les " pairs ", ici, ce sont des personnes qui exercent des responsabilités semblables ailleurs, dans un autre pays africain. Ils sont mieux placés pour comprendre les situations et formuler des propositions utiles.

Nous venons de constater qu'en Afrique, il y a des problèmes de gouvernance. Mais il y a aussi des raisons d'espérer. Mettre en place un mécanisme qui doit permettre d'améliorer la gouvernance est donc une démarche très importante.

Le MAEP est un mécanisme d'auto-évaluation volontairement mis en place par les chefs des Etats de l'Union africaine (UA). Il doit aider ces Etats à adopter des politiques, des normes et des pratiques de gouvernance qui assurent le développement de la démocratie, la stabilité politique, une croissance économique forte, un développement durable et une intégration économique accélérée sur le continent africain.

Pour atteindre cet objectif, le MAEP s'appuie sur l'identification des insuffisances dans la gouvernance, la définition de plans d'actions pour trouver des solutions à ces insuffisances, le renforcement des capacités des acteurs et l'échange des meilleures expériences de gouvernance.

Le MAEP permet donc aux africains de promouvoir eux-mêmes leur propre développement politique, économique, socioéconomique, et le développement des entreprises.

Comment le MAEP est-il organisé ?

Nous trouvons des structures du MAEP aux niveaux continental et national ; une charte précise le rôle et le fonctionnement de ces différentes structures.

Au niveau continental

Le **Forum des chefs d'Etat** est l'organe suprême du MAEP. Il est composé par les présidents et les premiers ministres des Etats participants au MAEP. Il se réunit deux fois par an, souvent à l'occasion des sommets de l'Union Africaine.

Le **Panel** est un groupe de personnalités africaines éminentes (des personnes reconnues aux niveaux national, régional et international). Ces personnalités sont choisies dans divers pays africains par le Forum des chefs d'Etat. C'est ce Panel qui nomme et contrôle les équipes chargées d'évaluer les Etats; il assume la direction des missions d'évaluation et il rédige les recommandations incluses dans le rapport final d'évaluation.

Le Panel a comporté les éminentes personnalités suivantes au cours des dernières années :

- Professeur Adebayo Adedeji du Nigeria
- Professeur Mohammed Seghir Babés de l'Algérie
- Ambassadeur Bethuel Kiplagat du Kenya
- Dr Graça Machel du Mozambique
- Professeur Dorothy Njeuma du Cameroun
- Mme Marie-Angélique Savané du Sénégal
- Dr Chris Stals de l'Afrique du Sud

Le **Secrétariat continental du MAEP** ; son Siège se trouve à Midrand, en Afrique du Sud ; son Directeur est nommé par le Forum des chefs d'Etat, après consultation avec le Panel des personnalités africaines éminentes et le Secrétariat du NEPAD. Le Secrétariat continental du MAEP établit et tient à jour une base de données sur la situation politique et économique de chacun des Etats membres. Il rassemble la documentation pour les équipes d'évaluation. Il propose des indicateurs de performance et suit les performances de chaque pays.

Le **Groupe des experts indépendants** ; ce groupe comprend 15 à 20 experts africains, choisis sur la base de leurs compétences. Pour les évaluations, ces experts indépendants travaillent avec les personnes suivantes :

- ✓ un membre du Panel des éminentes personnalités africaines qui est le chef de l'équipe d'évaluation ;
- ✓ un chargé de mission du Secrétariat continental du MAEP;
- ✓ un observateur de chaque institution partenaire ayant participé aux travaux préparatoires ;
- ✓ deux observateurs venant d'un autre pays que celui dans lequel se fait l'évaluation.

Cette composition permet à l'équipe d'évaluation de faire son travail en toute liberté et indépendance.

Les **Institutions partenaires** ; plusieurs partenaires techniques appuient le MAEP, notamment la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Au niveau national

Chaque pays participant, doit mettre en place un **point focal du MAEP**. Au niveau national, le point focal est le répondant

du Secrétariat continental, il comprend généralement un ou plusieurs fonctionnaire(s) appartenant à un ministère. Le point focal joue un rôle central dans la coordination du processus d'évaluation et la communication autour de ce processus. Le point focal fait le lien entre le Secrétariat continental et son pays ; il collabore avec la Commission nationale de gouvernance, pour organiser les ateliers de préparation et d'information qui précèdent la venue des équipes d'évaluation.

La **Commission nationale de gouvernance (CNG)** est composée de représentants de l'Etat, du secteur privé et de la société civile. Souvent elle est présidée par une personnalité de la société civile. C'est la CNG qui réalise le travail essentiel du MAEP, c'est-à-dire l'auto-évaluation et la production du plan d'action national. La société civile doit veiller à être bien représentée, en nombre et en qualité dans la CNG.

Un **Secrétariat national du MAEP** (à ne pas confondre avec la Commission nationale de gouvernance, existe dans certains pays ; il fournit un soutien administratif à la CNG.

Les **Institutions techniques de recherche (ITR)** sont choisies sur la base d'un appel à candidature qui identifie les meilleures institutions capables de conduire les recherches dans au moins un des quatre domaines du MAEP. Les ITR ont pour mission de mener toutes les recherches nécessaires à la production du rapport d'évaluation et du plan d'action. Elles collectent et analysent les réponses du sondage d'opinions effectué auprès de la population du pays ; elles font la synthèse des réponses au questionnaire d'évaluation ; elles participent à la rédaction du rapport d'auto-évaluation. Ces institutions sont les garants de la qualité scientifique de l'auto-évaluation.

D'autres acteurs peuvent également contribuer au succès des évaluations : la presse et les bulletins d'information spécialisés dans les questions de gouvernance, les parlementaires, le Conseil économique et social, le pouvoir judiciaire, etc.

La **Presse** est un levier essentiel pour la diffusion de l'information. Les **Parlementaires** sont choisis par la population ; il leur revient de tirer les leçons des évaluations. Le pouvoir judiciaire doit être prêt à intervenir si l'évaluation met en évidence des cas de mauvaise gouvernance.



De mars 2003, date du lancement officiel du MAEP à juillet 2009, 30 pays ont adhéré au processus :

l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap Vert, la république du Congo, Djibouti, l'Egypte, l'Ethiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, l'Ile Maurice, la Mauritanie, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda, Sao Tome et Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, la Tanzanie, le Togo et la Zambie.

Pendant la même période, 12 pays ont soumis tous les aspects de leur gouvernance aux évaluations de leurs pairs :

le Ghana, le Rwanda, le Kenya, l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Bénin, l'Ouganda, le Nigeria, le Burkina Faso, le Mali, le Mozambique et le Lesotho.

Quels domaines de la Gouvernance le MAEP évalue-t-il ?

Le MAEP évalue quatre domaines essentiels de la gouvernance d'un pays.

La Gouvernance politique et démocratique

Pour les promoteurs du MAEP, la démocratie et la bonne gouvernance sont les conditions indispensables qui favorisent la réduction de la pauvreté et le développement. L'objectif principal du Mécanisme est donc de contribuer à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les pays africains.

l'évaluation examine avec une grande attention la participation de la population et l'égalité politique de tous. La place laissée à la société civile est également soigneusement évaluée.

La Gouvernance économique

Ici, l'évaluation porte essentiellement sur la transparence de la gestion financière du pays : contrôle du gaspillage, correction de la passation des marchés, conditions favorisant les flux de capitaux vers le secteur privé.

Elle examine avec une attention particulière les politiques économiques. Sont-elles orientées vers un développement durable ? L'évaluation porte aussi sur la transparence, la prévision, la gestion saine, la lutte contre la corruption, l'intégration régionale.

La Gouvernance des Entreprises

Ici le MAEP examine la gestion et le contrôle des entreprises des secteurs public et privé. Il étudie la discipline, la transparence, l'indépendance, l'obligation de rendre compte, l'équité et la responsabilité sociale.

Les politiques de développement socio-économique

L'évaluation considère ce qui est fait pour améliorer le niveau de vie de la population. Elle examine les services offerts à cette population : éducation, santé, en particulier lutte contre le VIH-Sida, accès à l'eau, équité dans le domaine du genre, etc.



Comment le MAEP réalise-t-il ces évaluations ?

Les évaluations sont réalisées en cinq étapes principales. Voici l'essentiel de la démarche.

L'évaluation est préparée

Lorsqu'un pays adhère au MAEP, il doit être évalué dans les deux années qui suivent cette adhésion. La décision est prise après des négociations entre les responsables de ce pays et le Secrétariat

continental du MAEP. Ce Secrétariat fait alors une mission pour aider le pays à établir les " termes de référence " de l'évaluation.

Les deux parties signent un " mémorandum d'entente " qui définit le travail à accomplir.

Le pays met alors en place le Point focal national du MAEP et la Commission nationale de gouvernance (CNG). Le succès de l'évaluation dépend du bon choix des membres de la CNG. L'équilibre entre les secteurs publics, le secteur privé et la société civile est très important, pour réussir une bonne évaluation.

La CNG réalise l'auto-évaluation nationale

La Commission nationale de gouvernance coordonne tout le processus d'auto-évaluation. Elle choisit des institutions de recherche qui mènent des enquêtes auprès des populations, en se servant d'un questionnaire proposé par le Secrétariat continental du MAEP. Ce questionnaire comprend près de 300 questions et couvre les quatre domaines de gouvernance retenus par le MAEP. Il permet de mettre en évidence les points forts et les faiblesses de cette gouvernance. La CNG produit un rapport d'auto-évaluation qui pose le premier " diagnostic " sur la gouvernance politique, économique, des entreprises et sur l'environnement de développement socio économique dans le pays.

A partir de ce rapport, le pays rédige un Programme d'Action national (PAN). Ce programme recense les politiques et les plans de développement en cours ; il propose également un ensemble de mesures pour répondre aux faiblesses identifiées.

Dans le même temps, le Secrétariat national du MAEP prépare une étude comprenant l'historique et toutes les informations pertinentes sur le pays.

A partir des trois documents cités ci-dessus, le Secrétariat établit une liste des problèmes à résoudre, et de bonnes

pratiques identifiées. Cette liste sert de guide pour la visite de la mission africaine d'évaluation.

Une mission d'évaluation africaine confirme le travail fait

Sous la supervision du Panel des personnalités éminentes, un groupe d'experts africains indépendants visite le pays pour contrôler la validité et l'actualité des informations données dans le rapport d'auto-évaluation, produit par la CNG.

Cette mission discute avec le gouvernement, les partis politiques, les parlementaires, les organisations de la société civile, la presse, les milieux universitaires, les syndicats, les milieux d'affaires, etc. Elle peut ainsi avoir leurs points de vue sur les différents aspects de la gouvernance traités dans le rapport d'auto-évaluation national.

La mission peut également entreprendre des recherches et des consultations sur des sujets que la CNG avait négligés ou minimisés.

A la fin de cette visite, la mission rédige un rapport qui complète l'auto-évaluation et le plan d'action pays.

Le rapport d'évaluation final est rédigé

Le Secrétariat continental du MAEP et le Panel des personnalités africaines éminentes reçoivent le rapport d'auto-évaluation national, le Programme ou Plan d'action national et le rapport de la mission d'évaluation. A partir de tous ces documents, ils rédigent le rapport d'évaluation nationale, le REN. Ce REN examine entre autres les engagements pris dans le PAN (Programme d'Action national) ; il relève les éventuelles faiblesses de ces engagements. Des recommandations sont faites sur les actions à intégrer au PAN.

Ce rapport final est examiné et discuté avec le gouvernement du pays concerné. Les réactions et commentaires du

gouvernement sont joints en annexe au rapport dont le contenu n'est pas modifié.

A ce stade, le pays doit rédiger la version finale de son Programme d'Action, en tenant compte des recommandations du rapport de la mission d'évaluation.

Le rapport est soumis aux " Pairs "

Le Secrétariat continental soumet le rapport d'évaluation national et le Programme d'Action national aux " pairs " : les chefs d'Etat et de gouvernement. Le Forum des chefs d'Etat et de gouvernement examine ces documents au cours d'une des deux réunions annuelles du sommet des chefs d'État et de gouvernement du MAEP.

Le pays " évalué " peut recevoir l'assistance nécessaire pour rectifier les faiblesses identifiées. Dans tous les cas, l'évaluation par les pairs permet aux Etats participants d'engager un dialogue constructif entre pairs et avec les acteurs nationaux à tous les niveaux. Ce dialogue s'engage sans la menace de mesures coercitives de quelque nature que ce soit.



Présentation et publication officielle du rapport

Six mois après la discussion en Forum, le rapport est présenté officiellement aux structures régionales et sous-régionales d'Afrique. Il devient public.

Ce cycle d'évaluation doit être répété assez régulièrement. Le Secrétariat continental doit assurer un suivi continu de la progression de la mise en œuvre des Programmes d'Action.

DES QUESTIONS QU'ON PEUT SE POSER A PROPOS DU MAEP

Le MAEP est-il une chambre d'accusation ?

Non ! le MAEP vise à créer les conditions pour un débat objectif sur la gouvernance. Il cherche à créer un consensus ; il ne cherche pas à provoquer des déchirures par des dénonciations et des accusations. Les promoteurs du MAEP ont estimé qu'il fallait cette sérénité pour réaliser une analyse sérieuse et profonde.

Le MAEP est-il un Club de chefs d'Etat qui s'auto-évaluent?

Non ! Certains ont pensé que le MAEP était une auto-évaluation réalisée par les Chefs d'Etat. Ils ont pensé : " ils vont se protéger mutuellement ; nous aurons des évaluations de complaisance ! ".

En réalité, quand on voit la démarche mise en œuvre, les personnes et les institutions impliquées, en particulier au niveau national, on peut avoir confiance. La participation effective de la société civile, en particulier, doit assurer un caractère sérieux au processus. De plus, la participation active de la société civile dans les pays pionniers a limité les risques de manipulation du processus.

Le MAEP est-il un programme de plus ?

Nous espérons que non ! Beaucoup d'initiatives de tous genres ont déjà été lancées. La plupart ont échoué. Pourquoi le MAEP aurait-il plus de succès ? D'une part, le Programme d'action construit après l'évaluation, fixe des objectifs vérifiables. D'autre part, les organisations de la société civile ont l'occasion de jouer un rôle actif dans ce processus. Elles le réclament souvent.

Le MAEP est-il lancé pour plaire aux bailleurs de fonds ?

Pas du tout ! Les objectifs du MAEP et la démarche mise en place montrent que ce processus est d'abord lancé pour améliorer la gouvernance politique, économique et sociale en Afrique. Le Plan d'action national doit produire de réels changements et le développement dans les pays africains. Rappelons-nous, le MAEP est le pilier essentiel du NEPAD ; il n'a pas été conçu pour les bailleurs de fonds, mais tant mieux si ceux-ci apprécient ses résultats.

Le Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) apprend aux pays participants, le dialogue entre l'Etat, le secteur privé et la société civile. Il contribue ainsi à mettre en place la culture de dialogue indispensable pour la construction de la paix sociale et le développement.

C'est un processus qui favorise l'apprentissage, l'échange et l'enrichissement mutuels entre les Etats africains mais aussi entre les populations et les sociétés civiles de ces pays.

Le MAEP apporte des solutions à des problèmes qui sont parfois négligés. Il renforce la démocratie et les institutions nationales.

Il permet de construire le consensus national et la confiance politique nécessaire pour affronter les défis nouveaux.

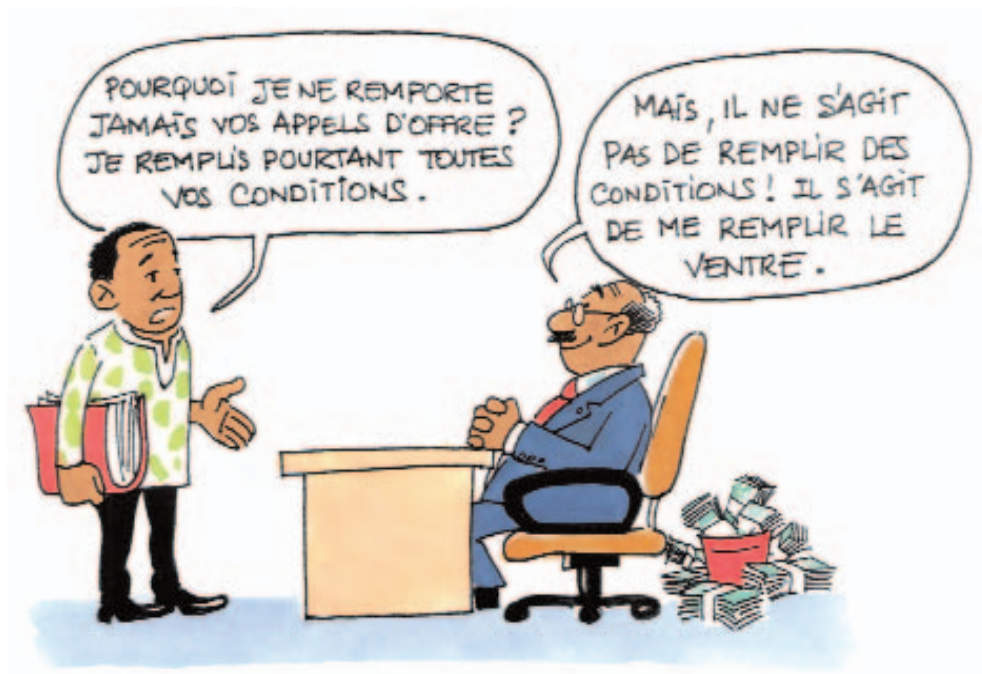
Le MAEP améliore l'image du continent africain.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE MAEP

L'idée des promoteurs du MAEP

Ceux qui ont élaboré le projet du MAEP ont voulu que les organisations de la société civile (OSC) soient vraiment associées à la réalisation du processus. Ils ont fait de cette participation un des points forts de leur projet. Ils reconnaissent ainsi le rôle indispensable de la société civile dans la promotion de la bonne gouvernance et du développement. Cette participation doit renforcer le dialogue entre l'Etat et les citoyens et permettre une plus grande transparence et une plus grande confiance entre eux.

La société civile est constituée d'un grand nombre d'associations et d'organisations : ligues des droits de l'homme, organisations non gouvernementales (ONG), syndicats, Eglises. Certaines de ces organisations existent depuis longtemps.



Ces structures associatives ont chacune leur mission et leurs objectifs propres. Elles sont dispersées géographiquement ; cela les rapproche de la population, mais les écarte souvent des centres de réflexion et de décision.

Un grand nombre de ces organisations ont pris l'habitude d'exprimer leurs critiques à l'égard des gouvernements et des administrations. Mais ces critiques se font souvent en dehors de toute structure de dialogue constructif. Le MAEP veut récupérer la force d'analyse et de réflexion des OSC pour en faire un outil de progrès.

L'idée est belle, mais beaucoup de personnes, dans l'administration notamment, estiment que sa mise en œuvre se fera avec beaucoup de difficultés.

Objections souvent entendues

Certains gouvernements signataires du MAEP craignent que le Mécanisme soit utilisé par les partis d'opposition et par la société civile pour les affaiblir. Ils craignent aussi que les bailleurs de fonds utilisent les évaluations du MAEP pour introduire de nouvelles conditions pour l'aide publique au développement.

Est-ce que l'implication des organisations de la société civile n'est pas au contraire, le moyen le plus sûr de créer ou de renforcer la confiance entre ces bailleurs de fonds et les gouvernements ?

Certains reconnaissent que dans plusieurs pays, les organisations de la société civile (OSC) ont joué un rôle positif lors de grandes crises. Mais ils soulignent que dans d'autres circonstances, ces OSC se sont montrées désorganisées ; ce manque d'organisation et d'objectifs communs a été un frein pour le progrès.

Les structures de coordination de la société civile, les conseils nationaux et plateformes diverses, sont parfois imposées d'en haut et peuvent ne pas être représentatives. Leur légitimité n'est pas toujours évidente ! Cherchons à associer au MAEP les structures les plus légitimes.

Des autorités font remarquer qu'à l'intérieur de la société civile, il y a souvent des luttes d'influence pour diverses raisons : volonté de positionnement, influences régionales ou tribales, recherche de ressources financières, etc. Certains gouvernements entretiennent même ces oppositions pour affaiblir la société civile.

Il ne faut pas nier l'évidence ; ces luttes, ces oppositions ressemblent à ce qu'on voit dans le monde politique. Toutefois, il faut reconnaître aussi que lorsque la société civile parvient à s'entendre, elle représente une grande force de changement politique et social. Comment peut-elle s'organiser pour utiliser positivement cette force ?

Des experts soulignent que les questions traitées par le MAEP demandent de réelles compétences. De plus, il faut consacrer du temps pour faire sérieusement le travail d'évaluation et pour suivre la mise en œuvre du Programme d'Action national (PAN). Il y a des personnes qualifiées et désintéressées dans la société civile, mais sont-elles disponibles ?

Ces personnes se sont engagées dans le mouvement associatif pour des objectifs bien définis. Elles ne sont peut-être pas disposées à abandonner leurs activités pour contribuer à celles du MAEP. Si les responsables de la société civile confient le travail du MAEP à des personnes peu compétentes ou peu disponibles, le processus ne risque-t-il pas d'échouer ?

Autres interrogations et inquiétudes des OSC : les étapes successives du MAEP demandent des ressources : il faut participer à des réunions ; il faut voyager ; il faut consulter des

experts ; il faut consulter des documents et en produire. Les ressources de la société civile sont limitées ; elles sont normalement destinées à des projets précis.

Le manque de ressources ne va-t-il pas paralyser la participation des organisations de la société civile au MAEP ? Comment inciter les gouvernements à assurer les ressources nécessaires pour permettre à la société civile de participer efficacement au processus ?

Ces objections et ces questions mettent clairement en évidence les défis que les OSC doivent relever, pour renforcer le dialogue entre l'Etat et les citoyens et, pour contribuer au bon développement des pays africains. Le développement est en effet, l'œuvre de tous les citoyens et les OSC ont un rôle important à jouer pour aider toute la population à s'impliquer dans la construction de ce développement. Le MAEP leur offre une occasion unique pour relever ce défi.

En 2007, à Douala, des organisations de la société civile de huit pays africains ayant adhéré au MAEP ont analysé la participation des OSC dans le MAEP. Pour améliorer cette participation, elles ont recommandé à la société civile africaine de :

- créer dans chaque pays des cadres de concertation pour la société civile ;
- coopérer plus étroitement avec les autorités publiques et privées pour identifier et analyser les problèmes au niveau national et panafricain;
- renforcer les capacités et compétences des OSC dans les domaines concernés par le MAEP ;
- développer des réseaux de travail sur le NEPAD et le MAEP entre les sociétés civiles africaines ;
- partager les expériences acquises dans le domaine du plaidoyer et du suivi des politiques nationales.

Comment la société civile peut-elle relever le défi de sa participation au MAEP ?

Les organisations de la société civile ne peuvent pas participer de la même façon à toutes les étapes du processus, parce que leurs ressources sont limitées. Souvent également, leurs membres les plus compétents ne sont pas disponibles. Elles doivent donc s'organiser pour s'impliquer effectivement dans certaines étapes clés du processus. Elles peuvent également prendre des dispositions pour bien se répartir les activités afin d'avoir une participation efficace.

S'organiser pour participer aux étapes clés du processus

Contribuer à l'établissement des " termes de référence " de l'évaluation. La société civile doit rencontrer les membres du Secrétariat continental du MAEP lorsque ceux-ci effectuent leur mission de prise de contact dans le pays. Ainsi, elle peut exprimer ses préoccupations et les faire prendre en compte dans les termes de référence de l'évaluation.

Nouer des liens avec le Point focal et chercher à occuper une place centrale dans la Commission nationale de gouvernance (CNG). L'expérience des pays " pionniers " montrent que l'intégrité et le succès de l'évaluation dépendent du bon choix des membres de cette commission. Si la société civile obtient la place centrale dans la CNG, cela sera la preuve que tous les autres acteurs, y compris l'Etat, reconnaissent l'importance de son implication dans le processus.

Mais les OSC ne doivent pas attendre le lancement du processus pour commencer à s'organiser ; elles doivent réfléchir à leur rôle dès qu'elles apprennent que leur gouvernement a signé le MAEP. Elles peuvent même s'organiser pour convaincre leur gouvernement d'adhérer au processus. Elles doivent donc s'informer et se familiariser avec le processus. Elles peuvent prendre contact avec les OSC des pays qui ont déjà fait l'expérience du MAEP.

Dans plusieurs pays, pour préparer leur participation au MAEP, les OSC ont organisé des activités d'information et de formation. Elles ont pu créer ainsi les conditions favorables et dégager des positions communes avant de s'engager dans le processus.

Participer activement au " diagnostic " sur la gouvernance du pays. Pour ce faire, les OSC disposent de plusieurs possibilités : répondre au questionnaire d'évaluation proposé par le Secrétariat continental du MAEP ; contribuer aux recherches et réflexions des Institutions techniques de recherche (ITR).



Cette participation permettra aux OSC de s'exprimer clairement et de façon assez objective sur des aspects importants de la gouvernance nationale. La société civile pourra faire connaître ses points de vue et ses positions et proposer des actions pour résoudre certains problèmes. Les textes de base du MAEP prévoient cette participation et encouragent les gouvernements à prendre les dispositions nécessaires pour la faciliter.

Mais la participation des OSC à ce niveau doit également se faire de façon concertée, à travers les plates-formes et autres structures de concertation de la société civile.

Participer au contrôle de la validité et de l'actualité des informations du rapport d'auto-évaluation national. La société civile peut aider les experts indépendants et les autres membres de la mission à entreprendre des recherches sur des sujets importants que la CNG avait négligés ou minimisés. Pour ce faire, elle peut préparer des documents bien argumentés sur ces sujets et les soumettre à l'équipe des experts.

S'impliquer dans la rédaction, la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action. Il est du devoir de la société civile de s'engager aux côtés de l'Etat, de ses institutions décentralisées et du secteur privé pour aider à concevoir et à mettre en œuvre le Programme d'action national. Etant proche de la population, les OSC sont souvent mieux placées pour traduire les besoins et les souhaits de cette population. Cette implication leur permet en outre de se positionner comme des forces de changement et de progrès. Ici aussi, les organes de concertation de la société civile doivent aider à identifier des OSC compétentes qui peuvent participer de façon efficace au processus.

S'organiser et partager le travail

Toutes les organisations de la société civile ne disposent pas des mêmes ressources humaines et matérielles. Certaines sont capables d'être des membres actifs de la Commission nationale de gouvernance, d'autres sont plus en mesure de sensibiliser et de vulgariser le MAEP à une large échelle. D'autres OSC ont des compétences pour traduire les documents fondamentaux du MAEP dans les langues locales. Certaines organisations ont des capacités pour identifier des personnes capables d'expliquer le MAEP dans un langage simple à des personnes peu alphabétisées et/ou de produire des documents simples pour faire connaître le processus à un large public.

D'autres OSC ont les compétences nécessaires pour participer à la mise en œuvre et au suivi de la réalisation du Programme d'action national (PAN).

Les organisations de la société civile doivent se répartir le travail en fonction de leurs compétences et de leurs capacités. Il en va de la crédibilité et de l'efficacité de la société civile. A ce niveau également, une bonne coordination et une bonne communication sont utiles pour suivre le travail de chaque composante impliquée dans le processus.

La presse, notamment les radios communautaires, peut être un acteur déterminant. Elle peut aider à vulgariser le processus dans les langues nationales. Elle peut également jouer un rôle important dans le partage des informations sur les résultats des évaluations, sur le Programme d'action. Elle peut aussi recueillir les opinions de la population et la faire participer ainsi à la mise en œuvre et au suivi de ce programme.



Bien planifier la participation au processus. Le MEAP est un processus long, complexe et coûteux. Il fait appel à des compétences qui ne se situent pas au même niveau : le gouvernement, la Commission nationale de gouvernance, les Institutions techniques de recherche (ITR), les organisations de la société civile, etc. Chacune de ces organisations a ses propres priorités et ses propres approches.

Le nombre de réunions et les cibles potentielles d'influence peuvent consommer beaucoup de temps et de ressources. La société civile doit définir ses priorités et bien planifier son implication au processus ; elle doit s'organiser et construire des alliances ; elle doit repérer les opportunités à exploiter pour augmenter l'impact de sa participation au processus. Mais aucun acteur, quel qu'il soit, ne doit politiser ou instrumentaliser le MAEP ; ce processus doit rester une opportunité pour créer et développer des consensus autour de différentes normes et pratiques de bonne gouvernance.

Gérer les obstacles liés à la complexité du processus. La complexité du processus peut limiter la participation qualitative des OSC aux évaluations nationales. Pour éviter que le Mécanisme reste une question " d'experts ", les responsables des OSC doivent trouver des moyens pour faciliter une participation démocratique de leurs membres et de la population aux différentes étapes du processus.

En plus des actions de communication, les coordinations et les plates-formes doivent mettre l'accent sur le renforcement des capacités des membres des OSC intéressées par le MAEP.

Construire des partenariats stratégiques pour la réussite du processus. Pour une participation large et démocratique, il faut que le processus soit porté par un grand nombre d'OSC bien informées sur les enjeux et les implications du MAEP. Plus ce nombre est important et plus ces organisations seront en mesure d'influencer la transparence et l'efficacité de tout le processus.

Les OSC intéressées par le MAEP doivent donc créer des cadres de concertation, des alliances flexibles et des coalitions nationales. Elles pourront ainsi proposer une liste d'experts nationaux et d'institutions techniques nationales fiables et compétentes, pour participer au processus au niveau national. En développant des réseaux de travail régionaux sur le NEPAD et le MAEP, elles pourront mieux partager et capitaliser les expériences acquises dans différents domaines dont le plaidoyer et le suivi des politiques nationales.

**QU'EST CE QUE NOUS POUVONS RETENIR
DE L'EXPÉRIENCE DES PAYS PIONNIERS ?**

- ❖ L'expérience des pays qui ont déjà soumis leur gouvernance à l'évaluation du MAEP (Ghana, Rwanda, Kenya, Algérie, Afrique du Sud, Bénin, Ouganda, Nigeria, Burkina Faso, Mali, Mozambique et Lesotho) montre clairement que, pour bien assurer son rôle dans le processus du MAEP, la société civile doit prendre l'initiative.
- ❖ Seul un véritable leadership de la société civile permet de garantir la crédibilité du processus et la défense des intérêts de la société.
- ❖ Deux raisons importantes justifient ce leadership :
 - créer des cadres de concertation pour permettre une bonne planification de la participation des OSC intéressées par le processus ;
 - contrôler les risques de manipulation du processus par les autres acteurs, notamment le gouvernement.
- ❖ La concertation doit aider les représentants des OSC à :
 - adopter une position commune sur la nature et les formes d'engagement de la société civile dans le MAEP ;
 - Identifier leurs priorités pour chaque domaine répertorié par le MAEP ;
 - soumettre à la CNG, au Panel, à l'équipe des experts et aux ITR un rapport détaillé et argumenté sur les attentes de la société civile par rapport au processus;
 - envisager les conditions d'une meilleure représentativité de la société civile au sein de la CNG ;

- adopter pour elles-mêmes des cadres de travail souples et opérationnels;
- définir clairement un plan stratégique pour veiller à l'implication de la société civile dans tout le processus.
- ❖ L'ensemble de la planification, en particulier la définition d'un plan stratégique, doit nécessairement tenir compte des ressources matérielles et humaines des OSC.
- ❖ Cette planification doit également tenir compte de l'environnement politique du pays adhérent, notamment,
 - de l'historique des relations de la société civile avec l'Etat ;
 - de la façon dont les pouvoirs publics sont disposés à travailler avec cette société civile et le secteur privé sur des bases claires et objectives.

CONCLUSION

Tout comme le NEPAD, le MAEP a suscité de vives critiques dès sa naissance. Cinq années plus tard, il a démontré des réussites tangibles à travers des expériences nationales concrètes. Celles-ci révèlent que le processus est en effet un véritable exercice de démocratie participative. A l'évidence, nous pouvons affirmer que le MAEP est la plus grande innovation et la plus grande réussite du NEPAD, qui, faut-il le rappeler, est une initiative africaine, conçue par les Africains et pour les Africains.

Le présent document a fortement souligné le fait que la participation de la société civile dans le processus est l'un des garants de sa réussite. Il est évident que si les pays comme le Ghana, le Bénin et le Mali sont cités en bon exemple de mise en œuvre réussie du MAEP, c'est en grande partie grâce à l'implication qualitative et quantitative des OSC dans le MAEP.

Il existe en effet un aspect important du Mécanisme qui n'est pas suffisamment souligné. C'est la mise en évidence des pratiques positives en matière de gouvernance dans les pays africains. En effet, dans certains domaines précis, la bonne gouvernance n'est pas un idéal mais un fait. Le MAEP relèvera ainsi les pratiques exemplaires qui méritent d'être soulignées et partagées au niveau national et aussi avec les pairs africains. C'est donc une démarche salutaire qui réconcilie l'Afrique avec une certaine objectivité. Il ne s'agit pas de montrer simplement les exemples de mauvaise gouvernance mais de relever aussi les pratiques de bonne gouvernance. Car ces exemples existent bel et bien sur le continent africain.

A la lumière de l'expérience des pays pionniers, plusieurs leçons peuvent être tirées des premiers pas du MAEP. Dans le présent document, nous nous limiterons à présenter les quelques leçons apprises sur l'engagement de la société civile dans le MAEP. En l'occurrence, celles qui nous paraissent les plus évidentes.

Se préparer en amont est décisif

Pour les pays qui sont en phase de démarrer le processus, il est important de se préparer avant le lancement officiel du processus au niveau national.

Contrairement à certains pays pionniers, les pays à venir peuvent désormais compter sur les expériences des OSC de pays ayant déjà mis en œuvre le MAEP. Grâce au réseau des OSC africaines sur le MAEP, il est possible d'accéder à l'information et de bénéficier de l'expertise des OSC de pays ayant déjà mis en œuvre le processus.

Engager les autres acteurs dans le processus du MAEP est indispensable

Compte tenu de la nature du MAEP, il est important qu'une large composante de la société civile, par exemple les coalitions nationales ou les plateformes, porte les efforts des OSC. Dans l'idéal, ce sont ces regroupements qui doivent en assurer le leadership ou alors, des OSC capables de mobiliser les acteurs les plus significatifs. Car aucune entité de la société civile ne peut mener exclusivement le travail au nom de toute la société civile. Par ailleurs, l'absence de cadres de concertation entre OSC impliquées dans le MAEP compromet les chances d'influencer le processus.

Articuler le MAEP aux autres mécanismes existants est également très important

Le MAEP trouve toujours dans un pays donné d'autres initiatives de gouvernance ou de développement, qui à l'évidence, viennent le concurrencer. Dès lors, les OSC doivent tenter d'articuler le MAEP avec les autres initiatives existantes. Cela doit constituer un argument majeur dans leur plaidoyer en faveur du MAEP. Autrement, il est difficile de mobiliser les acteurs gouvernementaux et ceux de la société civile qui sont déjà aux prises avec d'autres initiatives. De plus, ceci a l'avantage de rationaliser les ressources et de renforcer les acquis.

Des leaders crédibles, ainsi que des coalitions ou plate-formes dynamiques permettent de guider efficacement le processus

Partout où le MAEP a été une réussite, on observe que les leaders de la société civile qui se sont impliqués, soit dans la CNG, soit en mobilisant les OSC, jouissent d'une crédibilité morale et intellectuelle.

Partenariat Afrique Canada
600 - 331 Cooper, Ottawa,
Ontario, K2P 0G5. Canada
Tel. : (+1) 613.237.6768
Fax : (+1) 613.237.6530
E-mail : info@pacweb.org
Web : www.pacweb.org

Inades-Formation
Rue C13 Brooker Washington
08 B. P. : 8 Abidjan 08 Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 22 40 02 16
Fax : (+225) 22 40 02 30
E-mail : ifsiege@inadesfo.net
Web : www.inadesfo.org

RESSOURCES SUR LE MAEP

La plupart des outils et documents sur le MAEP sont en anglais. Là où un site a des ressources utiles en français, nous le soulignons.

Sources officielles

Site officiel du MAEP

www.aprm-international.org

*Quelques documents de base
et rapports en français*

Commission Économique des Nations unies pour l'Afrique : Unité d'appui au MAEP

www.uneca.org/aprm

Site intéressant, mais en anglais.

Programme des Nations unies pour le développement

www.undp.org/africa/governance.shtml

Banque africaine de développement

www.afdb.org

Sources chez la société civile

Africa Governance, Monitoring and Advocacy Project (AFRIMAP)

www.afrimap.org

Beaucoup de documents et de rapports en français.

EISA

www.eisa.org.za/EISA/aprm.htm

*Trousse à outils sur le MAEP
(en anglais et en portugais)*

The South African Institute of International Affairs

www.saiia.org.za/aprmtoolkit

*Beaucoup de documents et de rapports en français.
Trousse à outils sur le MAEP.*

Partenariat Afrique Canada

www.pacweb.org/index-f.php

*Beaucoup de documents, de rapports
d'ateliers et un bulletin sur le MAEP en français.*